GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

À L'*INCLUSION* EN ACM

MAI 2018

Introduction

Ce guide a été réalisé par des directrices et/ou référents handicaps ayant accueilli un enfant en situation de handicap dans leurs centres de loisirs. Tous n'avaient pas de formation spécifique et ont donc du s'in-former, se former et s'adapter aux difficul-tés liées au handi-cap.

Du premier entretien avec la famille au bilan de l'accueil, des missions de l'équipe au projet pédagogique, vous trouverez dans ce guide, des fiches pour vous guider et vous aider à construire des projets d'inclusion d'un enfant en situation de handicap dans votre centre de loisirs.

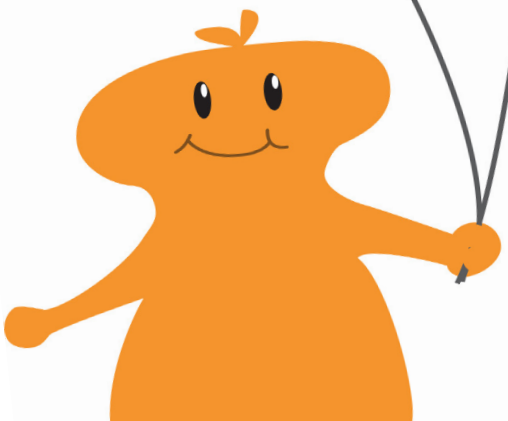

SOMMAIRE

Contexte Page 1

Typologie des handicaps Page 2

Missions Page 8

Projet pédagogique Page 11

Outils et témoignages Page 15

Pour en savoir plus... Page 24

Contexte

L'inclusion est « un processus par lequel des efforts sont faits afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (Center for Economic and Social Inclusion, 2002). L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par **la loi de n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.**

Pour rappel, cette loi est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap. Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :

*« Constitue un **handicap**, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

Elle articule l'objectif d'accès au droit commun avec le droit à la compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Elle apporte de nombreuses avancées dans les domaines suivants :

- L'accueil des personnes handicapées
- Le droit à compensation
- Les ressources
- La scolarité
- L'emploi
- L'accessibilité
- La citoyenneté et la participation à la vie sociale

Source : MDPH.fr

Le handicap psychique

Le handicap psychique *se caractérise par des troubles de la personnalité et de l'humeur. Il affecte, également, la relation aux autres et la perception du monde.*
Quelques exemples :
Schizophrène, trouble du comportement, bipolaire, …

Les enfants ayant un handicap psychique :

• Ont une intelligence égale et parfois supérieure à la moyenne.
• N'ont pas toujours conscience de leurs troubles.
• Sont souvent émotionnellement instables (alternance de moments de déprime et de moments d'euphorie).
• Rencontrent des difficultés à entrer en contact avec les autres.
• Peuvent tenir un discours en dehors de la réalité.

L'animateur saura :

• Etre disponible.
• Se montrer présent, garder son bon sens (tenir un discours réel).
• Rassurer.
• Initier des temps d'activités et d'échanges.

Les enfants seront encouragés par l'équipe à :

• Ne pas nourrir le discours en dehors de la réalité de l'enfant.

Le handicap moteur

***Le handicap moteur** est une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).*
Quelques exemples : Paraplégie, tétraplégie, hémiplégie …

Les enfants en situation de handicap moteur :

• Se déplacent difficilement ou ont une mobilité réduite : vos locaux sont-ils adaptés aux fauteuils roulants ? (Rampes, ascenseurs, encadrements de portes, aménagement des salles …).
• Peuvent être autonomes ou au contraire ont besoin d'être aidés par une tierce personne pour les gestes du quotidien (Aller aux toilettes, aide au repas, …).
• L'enfant a t-il besoin de matériel(s) adapté(s) pour le repas (Assiettes, couverts, …) ?
• Se fatiguent plus vite que les personnes valides. Faut-il adapter les horaires de l'accueil ?

L'animatrice saura :

• Etre patiente, être à l'écoute.
• Adapter le matériel et les règles des jeux.
• Lui présenter des objets à portée du regard ou des mains si la personne est en fauteuil roulant.
• Se mettre à sa hauteur pour lui parler.
• Veiller à adapter son environnement pour le rendre le plus accessible possible : déplacer, aménager, adapter.

Les enfants seront encouragés à :

• Veiller au rangement de la salle : jouets, chaussures …
• Respecter le matériel de l'enfant.
• Qu'il faudra laisser une place particulière pour le copain en fauteuil.

Le handicap mental

Le handicap mental *se caractérise par des difficultés à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances. Quelques exemples : Trisomie 21, retard mental, …*

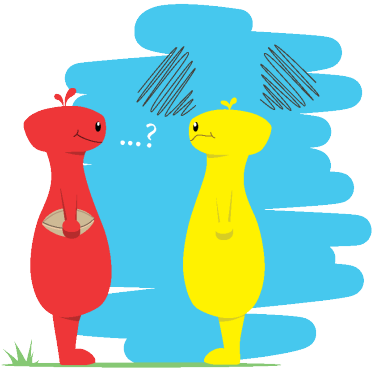

Les enfants ayant un handicap mental :

• S'expriment parfois avec difficulté, cependant ne pas infantiliser. A t-il besoin d'outils pour communiquer ? (Exemple : Pictogrammes).

• Se repèrent difficilement dans le temps et l'espace. A t-il besoin de segmenter la journée ? Affichage de pictogramme ? Emploi du temps ?

• Ont besoin d'informations claires, simples et précises.

• Ont des niveaux d'autonomie très variables. D'un individu à l'autre ; les besoins ne sont pas les mêmes. Ce qui est vrai pour l'un, n'est pas forcement vrai pour l'autre.

• Peuvent avoir des difficultés à gérer leurs émotions. Difficultés à fixer l'attention, à mémoriser.

L'animateur saura :

• S'exprimer clairement, avec un message simplifié et concret pour faciliter la compréhension.

• Anticiper les angoisses, rassurer et apaiser.

• Etre patient.

• Proposer des activités adaptées sans les dénaturer.

• Donner des repères visuels pour se situer dans l'espace et le temps.

• Répondre aux questions des enfants du groupe, les rassurer.

Les enfants seront encouragés à :

• Etre bienveillants et inclure l'enfant dans le groupe.

Le handicap cognitif

Le handicap cognitif *regroupe l'ensemble des troubles associés aux « dys ». Dysorthographie, Dysgraphie, Dyscalculie, Dysphasie, Dyspraxie.**

Les enfants ayant un handicap cognitif :

• Pourront avoir du mal à adapter leurs mouvements, à lire, à calculer, à écrire (…) (selon le DYS associé).

• Peuvent avoir des troubles de l'apprentissage, qui sont parfois détectés tardivement.

• Eprouvent parfois un sentiment de détresse et d'isolement. « Je parle très bien mais je suis incapable d'écrire, pourquoi ? »

L'animatrice saura :

• Mettre l'enfant en confiance et le valoriser.

• Anticiper les activités pour les rendre accessibles. Exemple : Imager un planning d'activité pour un enfant atteint d'orthographie.

Les enfants seront encouragés par l'équipe à être :

• Patients.

• Respectueux (ne pas se moquer).

* Quelques exemples et leurs caractéristiques :
Orthographie : *ne pas savoir orthographier, écriture phonétique.*
Dysgraphie : *Difficultés gestuelles*
Dyscalculie : *Problème de logique mathématique.*
Dysphasie : *Difficultés à s'exprimer, ne peut pas comprendre le langage oral mais pour autant parle bien.*
Dyspraxie : *Incapacité à faire un mouvement volontaire avec un objectif.*

Le handicap visuel

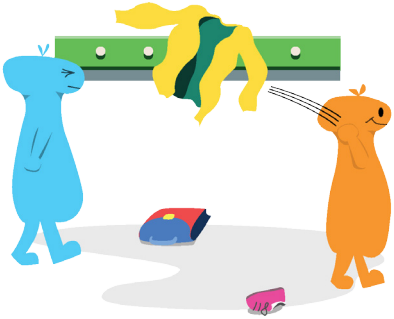

Les personnes non-voyantes *sont atteintes de cécité totale. Les personnes* ***malvoyantes*** *ont une vision déformée de leur environnement. Les déficiences sont multiples : pas de vision latérale, point noir au centre du champ de vision, vision floue …*

Les enfants ayant un handicap visuel :

• Se déplacent souvent avec une canne pour détecter les obstacles ou un chien guide qui assure leur sécurité.
• Appréhendent chaque situation en compensant par les autres sens, surtout en cas de cécité totale.
• Ont besoin de s'approprier l'intégralité de l'environnement.

L'animateur saura :

• Guider la personne déficiente.
• Annoncer sa présence et avertir de son départ.
• Apprendre à décrire un lieu en se fiant aux questions posées par la personne déficiente visuelle. Exemple : Eviter de dire « tu vois ».
• Communiquer clairement les informations. En amont de l'accueil faire découvrir les lieux.
• Ne pas modifier l'espace durant les vacances.

Les enfants seront encouragés à :

• Communiquer clairement les informations que la personne ne voit pas et l'alerter des dangers potentiels.
• Détecter les obstacles au déplacement de la personne déficiente visuelle, notamment les obstacles en hauteur qui ne peuvent pas être détectés avec une canne ni avec un chien guide.
• Etre vigilant à ranger leurs affaires pour ne pas encombrer le centre.

Le handicap auditif

***La perte auditive totale** est rare. La plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. L'écriture reste souvent le moyen de communication le plus immédiat dans beaucoup de cas.*

Les enfants malentendants :
• Portent parfois des prothèses auditives.
• Utilisent souvent la lecture labiale : Veiller à toujours parler face à la personne malentendante, sans dissimuler ses lèvres pour faciliter la lecture labiale.

Les personnes nées sourdes :
• Ne maîtrisent pas toujours la lecture et l'écriture. Peuvent avoir des troubles de l'équilibre.
• Ne perçoivent pas les signaux sonores d'alerte.
• N'utilisent souvent que la Langue des Signes Française.

L'animatrice saura :
• Parler distinctement face à l'enfant mais sans crier et sans articuler plus que nécessaire.
• Eviter les endroits trop bruyants qui compliquent la communication des enfants portant un appareil auditif.
• Etre attentif au matériel de l'enfant, notamment à l'entretien des prothèses auditives, changement des piles, étanchéité, …
• Anticiper les situations de danger, quand l'enfant sourd ou malentendant ne peut pas percevoir les signaux sonores. Accompagne les paroles par des gestes si besoins.

Les enfants seront encouragés à :
• Parler distinctement de face.
• Etre patient.

Mission de la Directrice

Cette fiche rappelle les différentes missions des directrices.

La directrice se doit de :

• S'informer et/ou se rapprocher des personnes/associations ressources.

• Prendre en compte l'accueil adapté dans son projet pédagogique.

• Organiser une rencontre avec les parents et l'enfant; remplir les fiches outils.

• Être la seule interlocutrice pour les partenaires (structures médicosociales, écoles, associations…).

• Déterminer les besoins de l'enfant (Humain, matériel, planning…) avec les fiches outils.

• Recruter un animateur supplémentaire en tenant compte des besoins de l'enfant.

• Informer/former l'animateur et l'équipe.

• Accueillir l'enfant et être garant de son suivi en lien avec le projet.

• Faire le bilan de la période et préparer la suivante.

• Si nécessaire, il sera possible de proposer aux familles des adaptations, des rencontres supplémentaires et des bilans écrits de l'évolution de l'accueil de leur enfant.

Mission de l'Animateur

Cette fiche rappelle les différentes missions de l'animateur.

L'animateur se doit de :

• Prendre connaissance de la situation et des informations nécessaires à l'accueil de l'enfant.

• Compléter avec la famille les fiches « j'aime/j'aime pas» et « pour mieux me connaitre ».

• Etre à l'écoute de la famille, de l'enfant, de l'équipe et des autres enfants. (Même si vous êtes un animateur supplémentaire, il faut que vous fassiez partie intégrante de l'équipe d'animation).

• Se rendre disponible pour des temps d'échanges, de rencontres et de bilans.

• Etre référent de l'enfant sans créer de binôme avec lui. (Vous êtes un animateur et non un AESH*).

• S'adapter à l'accueil de l'enfant, si besoin : adapter les activités, la journée type, les temps d'accueil, les repas, les règles de vie …

• Adapter les jours de présence de l'enfant en fonction de ses capacités et des objectifs fixés (Cf Fiche accueil).

• Savoir passer le relais et faire remonter les informations nécessaires.

• S'intégrer complétement au fonctionnement et à la vie du centre.

** **AESH:** Un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap. (anciennement AVS)*

Missions de l'équipe

Cette fiche rappelle les différentes missions de l'équipe.

L'équipe se doit de :

• Considérer l'enfant en situation de handicap comme les autres enfants. Il fait partie intégrante du groupe.

• Etre disponible pour lui, au même titre que les autres enfants.

• Intégrer l'animateur dédié dans l'équipe.

• Prendre en compte l'accueil de l'enfant en situation de handicap et se renseigner via les fiches outils mis à disposition.

• Préparer l'accueil en adaptant les activités.

•Aider et stimuler l'enfant en cas de crises, de refus de faire l'activité...et/ou de passer le relais à l'animateur supplémentaire.

• Apporter un regard complémentaire et constructif sur l'accueil.

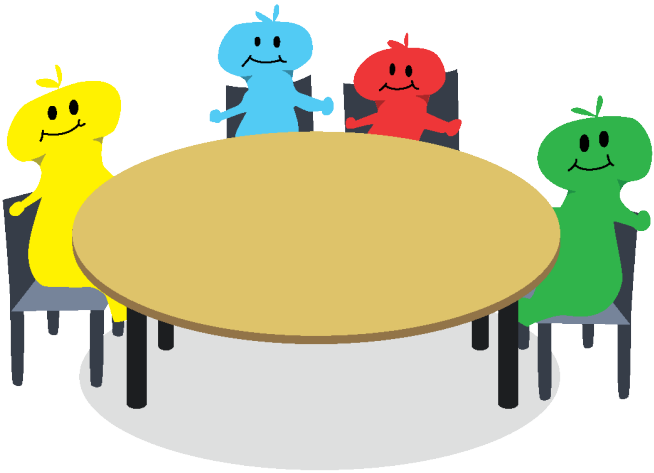

Projet Pédagogique

« Comme il est beau de vivre-ensemble différents »
Roland Poupon

Le projet pédagogique est un outil mis en place par l'équipe dans le but de cadrer le fonctionnement et définir les objectifs de l'accueil. Il se veut évolutif et est un véritable support à la construction du quotidien.

Article R 227-25 du code de l'action sociale et des familles.

« La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en oeuvre le projet éducatif et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour. Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Il précise notamment :
1° La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
2° La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
3° Les modalités de participation des mineurs ;
4° Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
5° Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
6° Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
7° Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés. »

Une partie destinée à l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers doit être travaillé à chaque accueil suivant les besoins, l'équipe, les locaux, les enfants et les familles. Elle permet de clarifier l'accueil et de faciliter le fonctionnement.
Elle doit reprendre les difficultés et proposer des solutions opérationnelles adoptées à l'accueil de chaque enfant dans sa singularité.

Les indispensables à prendre en compte :

- L'utilisation et l'aménagement des locaux et du matériel spécifique.
- L'information et la formation de l'équipe, le rôle de chacun.
- L'adaptation de l'accueil (Horaire d'accueil, activité, repas, …).
- La relation aux familles (Echanges, bilans, …).

Exemple de Projet Pédagogique

Notre centre de loisirs a mis en place une démarche particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap. […]
Afin d'inclure dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap, nous devons réfléchir à l'adaptation de notre accueil, notamment concernant :

• Les locaux et le matériel spécifique

Les locaux de notre accueil sont adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap moteur car ils sont de plain-pied et avec des ouvertures de portes assez larges permettant le passage d'un fauteuil.
Par ailleurs, si nous avons besoin de matériel spécifique nous en ferons la demande auprès des parents.
Nous construirons en équipe une adaptation spécifique au besoin de repère dans l'espace et dans le temps (pictogramme, mobilier qui ne bouge pas dans le temps, etc).

• L'information et la formation

Suivant les besoins, nous pourrons faire une formation/information de base pour l'équipe pédagogique.

• L'adaptation de l'accueil

Nous devrons être vigilant à la fatigue de l'enfant, au rythme de la journée et à l'adaptation des activités proposées. Une activité, par exemple, doit être adaptée pour l'enfant s'il est en difficulté (exemple : pour une activité sportive, nous pouvons intégrer les règles au fur et à mesure pour qu'elles soient plus facilement comprises). Également, lors de la vie quotidienne nous pouvons adapter le passage aux toilettes en proposant une signalétique, en proposant les toilettes régulièrement ou en accompagnant l'enfant…
Au cours de l'accueil, nous devons observer si l'enfant se sent bien, échanger avec l'enfant et la famille.

• L'animateur dédié ou référent

Si l'enfant en a besoin, un animateur dédié ou un animateur référent peut-être recruté (voir fiche rôle de l'animateur). Ce dernier fait parti de l'équipe, il doit pouvoir passer le relais si besoin. Nous devons être vigilant à cela.

• La relation aux familles

Il sera important de préparer l'accueil des enfants en situation de handicap avec la famille en prévoyant des temps d'échange, de conseils et des temps de bilans.

Le recrutement

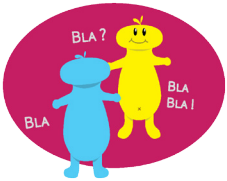

Comment recruter un animateur supplémentaire ?

GRILLE D'ENTRETIEN

Critères				?	Commentaires
1. Savoir définir le rôle de l'animateur.					
2. Sensibilité à l'accueil des enfants en situation de handicap.					
3. Expérience en animation et/ou à l'accueil des enfants en situation de handicap.					
4. Etre patient.					
5. Savoir prendre du recul.					
6. Savoir passer le relais.					
7. Savoir faire preuve de bon sens.					
8. Aptitude à travailler en équipe.					
9. Aptitude à s'approprier le projet pédagogique et ses valeurs.					
10. Aptitude à accompagner l'enfant dans ses difficultés et/ ou facilités (Observations, analyses, propositions).					
11. Aptitude à favoriser l'inclusion au sein d'un groupe.					
12. Aptitude à communiquer avec la famille.					

Mise en situation

Voici quelques propositions de mise en situation non-exhaustives. Ces missions sont là pour vous aider à répondre aux critères de la grille d'entretien.

Vous êtes en centre de loisirs lors du temps de repas. Quentin, 10 ans, avec des troubles du spectre autistique se met à l'écart et ne veut pas rentrer dans le groupe.

Quelle attitude adoptez- vous envers l'enfant et envers le groupe ? Quelles solutions apportez-vous ?
Cette étude peut répondre aux critères : 2, 4, 7, 8, 9, 10, 11.

La journée de Sophie, 5 ans, trouble de comportement, s'est mal passée. Elle a beaucoup pleuré et a mordu un autre enfant. Elle est arrivée à 9 heures et elle va repartir à 17 heures.

Comment allez-vous en parler lors de la réunion d'équipe ? Voyez-vous des adaptations possibles ?
Cette étude peut répondre aux critères : 5, 8, 9, 12.

Vous êtes en charge de Sacha et Camille (Deux enfants en situation de handicap). Sacha ne souhaite plus communiquer avec vous et Camille demande toute votre attention.

Comment appréhendez-vous la journée du lendemain ?
Cette étude peut répondre aux critères : 4, 5, 6, 8, 9, 10.

Témoignages

«Ce qui m'a vraiment plu dans cette expérience c'est le fait de pouvoir créer des outils pour faciliter la communication avec l'enfant et de travailler avec toute l'équipe d'animation pour inclure au maximum l'enfant dans le groupe afin qu'il n'ait plus besoin d'un animateur qui le suit mais plus d'un animateur référent. »

- Maureen
Animatrice Supplémentaire

«J'ai accueilli pendant plusieurs années une jeune trisomique 21. (...) Les échanges entre professionnels et avec la famille ont permis de fixer de réels objectifs lors des temps de vacances. L'équipe d'animation était partie prenante et a eu un rôle essentiel à jouer, elle était présente et bienveillante mais les même règles étaient appliquées pour tous. Ce fut une inclusion réussie sur la durée.»

- Mathieu
Directeur accueil de loisirs

«Grâce au DAHLIR notre fille a pu bénéficier d'une aide humaine qui lui permet d'être inscrite au centre de loisirs de notre ville. (...) Depuis la mise en place de cette aide, nous pouvons remarquer des progrès significatifs, et ce sur plusieurs niveaux, notamment sur la compréhension, le langage et la motricité. Au fil des mois, nous nous apercevons que notre enfant à de moins en moins de besoins et d'aides tout en gardant le même enthousiasme à se rendre au centre de loisirs lors des vacances scolaires. »

- Laeticia
Maman d'Alexia

Témoignages

« J'ai accueilli un enfant en situation de handicap dans ma structure pour la première fois, il y a un an de cela. Je trouve intéressant le fait de favoriser l'intégration de ces enfants au sein des ACM. Aujourd'hui, j'accueille trois enfants sur la structure grâce à un renfort d'équipe pris en charge par le DAS. »

- Sandrine
Directrice accueil de loisirs

« Je me suis occupé d'un enfant ayant des troubles du comportement qui était très difficile à gérer pour d'autres animateurs, mais en ayant un positionnement basé sur le dialogue le respect des règles pré défini et établis avec l'enfant j'ai réussi à créer un climat de confiance et donc de pouvoir intégrer cet enfant dans les différentes activités de l'accueil de loisirs. »

- Abba
Animateur supplémentaire

« Une relation s'est nouée avec les animateurs du centre de loisirs. Nous sommes heureux d'être venus ici. Nous avons trouvé des équipes compétentes sur lesquels on peut compter et qui s'occupent bien de Nathan. Nous réalisons régulièrement des bilans avec l'équipe, à chaque fin de vacances. De plus, lorsque les enfants s'amusent au centre de loisirs, cela nous permet aussi d'avoir du temps pour nous. »

- Karine
Maman de Nathan

NOTICE

Ce tableau vous permettra de comprendre l'utilisation des fiches suivantes

Fiche	Qui la remplit?	Objectifs pour le centre de loisirs
« J'aime/J'aime pas »	*La famille ou l'enfant*	**Anticiper l'inscription :** *• Cibler des demi-journées où les activités coïncident avec les goûts et capacités de l'enfant.* **Anticiper les activités :** *• Prévoir des adaptations pour rendre accessible une activité et/ou un local (Adaptations matérielles, Humaines).* **Anticiper les difficultés :** *• Comment réagir lors d'un imprévu (comportement, matériels défaillants …).*
« Pour mieux me connaitre »		
« Bilan de l'accueil »	*L'animateur supplémentaire et/ou référent handicap*	**Faire un Bilan :** *• Se rendre compte des facilités et/ou difficultés de l'enfant ressenties lors de son accueil.* *• Au vu du bilan, un animateur supplémentaire est-il indispensable sur toute la journée ? une partie des activités ? ou l'enfant est-il autonome ?* **Faire un Suivi :** *• Utiliser l'existant des vacances précédentes pour accentuer un axe de « travail ».* *• Permet à l'ensemble de l'équipe d'avoir un aperçu de l'évolution de l'enfant dans le centre.*
« Recrutement »	*Directeur/Directrice*	*• **L'accompagnement** d'un enfant en situation de handicap nécessite d'avoir certaines compétences/qualités (CF grille d'entretien), notamment l'adaptation.* *• De ce fait, **les mises en situation**, peuvent vous permettre d'évaluer le degré d'adaptation et/ou d'anticipation de l'animateur supplémentaire.*
« Glossaire »	*L'équipe*	*• Prendre connaissance des **établissements du médico-social** qui suivent les enfants.*

Pour mieux me connaître

Ma famille, mes animaux, mon doudou • •	*Quand je ne suis pas à la maison, je suis...* • •	*Mes peurs* • •
Pour me réconforter • •	*Pour le repas* • •	*Pour les toilettes, pour m'habiller* • •
Pour communiquer • •	*Pour me déplacer* • •	*Ma différence c'est que...* • •

J'aime/ J'aime pas

Nom .....

Prénom .....

Age .....

Date .....

Activités au centre		Avec les copains/copines	
♥	💔	♥	💔
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Mes passions, mes loisirs

-
-
-

J'ai tendance à

-
-
-

Bilan de l'accueil*

Accueil de .....

du ...../...../..... au ...../...../.....

Généralités (bien-être, difficultés...)	Temps libres / informels
Temps d'activités (manuelles/jeux/sports)	Hygiène, propreté, traitement
Temps de repas	Communication / langage
Relations / Interactions avec les autres	Outils mis en place
Rappel de l'objectif de la période	Conclusion

** Peut être diffusé à la famille sur demande et aux professionnels du médico-social sous accord de la famille.*

Etablissement	Mission(s)
Etablissements de l'aide sociale à l'enfance	
FDE *Foyers De l'Enfance*	*Accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en Foyer de l'enfance sont d'assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel.*
MECS *Maisons d'Enfants à Caractère Social*	*Etablissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Ils fonctionnent en internat complet ou en foyer.*
Etablissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse	
Etablissements de placement PJJ *la Protection Judiciaire de la Jeunesse*	*Les mesures de placement soustrayant le mineur à son milieu naturel.* *Le placement a pour objectif de replacer les mineurs dans une vie quotidienne de groupe ; organiser des activités, notamment durant les temps forts que sont les soirées, les week-ends et les vacances.*
STEMO *Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert*	*Assurent une permanence éducative auprès du tribunal pour enfants (PEAT); l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire ; la mise en oeuvre des mesures d'investigation, des mesures éducatives, des sanctions éducatives et des mesures de sûreté ; la préparation des peines et des aménagements de peines ainsi que leur exécution ; les interventions éducatives dans les quartiers spéciaux pour mineurs des établissements pénitentiaires ; l'aide à l'insertion sociale et professionnelle ; la coordination des interventions des professionnels de la PJJ dans les politiques publiques de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance.*
Services concourant à la protection de l'enfance	
Club équipe de prévention	*Une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment leur libre adhésion.*
AEMO *Service d'Action Educative en Milieu Ouvert*	*Protéger les enfants vivant dans leur milieu familial et interviennent à la demande de l'autorité administrative ou de l'autorité judiciaire.*
Service délégué aux prestations familiales	*Assurer la protection des enfants et la cohérence de la cellule familiale en préservant l'utilisation et la destination des prestations familiales pour le logement, la santé, l'alimentation, l'éducation et les loisirs des enfants.*
Etablissements expérimentaux en faveur de l'enfance handicapée	
EEEH *Etablissement expérimental pour enfance handicapée*	*L'accueil spécialisé dans des services et établissements.*
Etablissements d'éducation spéciale pour handicapés moteurs	
IEM *Institut d'Education Motrice*	*Propose des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle.*

Glossaire

Etablissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	
IME *Instituts Médico-Educatifs*	*Accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience.*
EEAP *Etablissements et service pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés*	*Accueillent et accompagnent des enfants qui souffrent d'un polyhandicap entraînant une réduction notable de leur autonomie.*
JES *Jardin d'Enfants Spécialisés*	*Accueille des enfants polyhandicapés, âgés de 2 à 6 ans.*
Etablissements d'éducation spéciale pour enfants présentant des troubles de la conduite et du comportements	
ITEP *Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques*	*Accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage.*
Etablissements d'éducation spéciale pour déficients sensoriels	
IDV *Institut pour Déficients Visuels*	*Offre un projet individualisé à de jeunes déficients visuels de 0 à 20 ans pouvant présenter des troubles et/ou handicaps associés.*
IDA *Institut pour Déficients Auditifs*	
CESSA *Centre d'Education Spécialisé pour Sourds-Aveugles*	*Accompagnement vise la mises en place d'un moyen de communication, puis vers une autonomie d'adulte et pourquoi pas, lorsque c'est possible, vers une intégration, au moins partielle, en milieu ordinaire.*
Etablissements et services d'hébergement pour enfants handicapés	
CAFS *Centre d'Accueil Familial Spécialisé*	*Permet une prise en charge physique de façon souple et individualisée – accueil de jour, de semaine, accueil discontinu ou complémentaire à une prise en charge institutionnelle.*
Etablissement d'accueil temporaire d'enfants handicapés	*Maintenir l'autonomie de la personne accueillie et à faciliter ou à préserver son intégration sociale.*
Etablissements et services d'hébergement pour enfants handicapés	
SESSAD *Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile*	*Apportent aux familles conseils et accompagnement; Favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.*
CMPP *Centres Médico-Psycho-Pédagogiques*	*Des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans*
CAMSP *Centres d'Action Médico-Sociale Précoce*	*Permet une prise en charge physique de façon souple et individualisée – accueil de jour, de semaine, accueil discontinu ou complémentaire à une prise en charge institutionnelle.*
BAPU *Aide Psychologique Universitaire*	*Centres de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique.*

Pour en savoir plus...

Demande d'Accompagnateur Supplémentaire

Depuis juillet 2016, un fonds de compensation a été mis en place dans le Puy-de-Dôme pour financer le recrutement d'un animateur supplémentaire dans les centres de loisirs, pour chaque enfant ayant une reconnaissance MDPH le nécessitant.
Ce fonds est abondé par la CAF 63, la MDPH 63 et la DDCS 63.
Chaque Demande d'Accompagnateur Supplémentaire (DAS) est étudiée par le DAHLIR en concertation avec le centre de loisirs, la famille et la structure médico-sociale suivant l'enfant.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU PUY-DE-DÔME
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU PUY-DE-DÔME

DDCS 63
04 73 14 76 00
www.puy-de-dome.gouv.fr

MDPH 63
04 73 74 51 20
www.mdph.puy-de-dome.fr

MDPH63
Maison Départementale des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Puy-de-Dôme

CAF 63
04 73 14 68 43
www.caf.fr

Marion SIDEA
07 82 83 89 57
msidea@dahlir.fr
http://dahlir63.fr/

DAHLIR 63

Ce guide n'aurait pu voir le jour sans le soutien, les compétences et la bonne humeur des professionnels ci- dessous.

Groupe de travail

Sandrine LEVIGNE

Jessica BERTAMINI

Pretty & Hélène GAZEL BASTIDE

Dorothée ALLAIS

Amandine BLOT

Christelle BONATON-DUPONT

Marion & Marine SIDEA GUIGNOUX

Benjamin BRILLOUET

Et également : Karen CHADEYRON et Emma SIMOES

Création et conception du guide

Marianne MAYRAND

Samy LANGE

Johanna LOUET